L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET ÉDITÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JÉROME BAYON.
IMPRIMERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."

SAMEDI MATIN, 1er. JUIN 1833.

POUR GOUVERNEUR :

J. B. DAWSON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er. juin

Nous avons reçu la première partie d'une *Réponse au bardeau hourique quotidien*; elle paraîtra incessamment.

La malle du nord, arrivée hier, paraît avoir laissé en route (ou n'avoir pas reçu) le sac aux journaux; elle n'a apporté que les lettres! A une autre fois notre correspondance.

La rareté de nouvelles dont nous nous plaignons depuis quelque temps, et qui donne un nouveau prix au peu que nous en recevons, nous engage à consacrer la plus grande partie de nos colonnes de ce jour à celles qui nous sont parvenues jeudi par le *William de John*. Ces nouvelles ne sont pas sans intérêt, elles annoncent que le feu des révolutions, que le juste-milieu *philippien* aidé de l'autocratisme russe croyait avoir étouffé, sous la cendre d'un régime dont le rapide vent de la civilisation aura bon marché, jette encore par fois quelques étincelles. Si c'est l'Allemagne qui, cette fois, se charge de rapprocher et de rallumer les charbons de ce feu, l'incendie sera peut-être plus grand qu'on ne pense: il pourrait bien en finir avec ce qu'il reste en Europe de vieux moules aristocratiques et de vieux trônes branlants. Belles flammes à voir de ce continent, et dont puisse l'incandescence resplendir jusqu'à nous!

En attendant, ou plutôt pendant le sourd rugissement qui précède l'éruption du volcan, la chambre des députés de France s'amuse dans le genre de la désorganisation et du désordre : jamais cette assemblée législative n'a mieux ressemblé à une arène, à un carrousel où les partis, la lance au point, la visière haute et le verbe encore plus élevé, viennent vider leurs querelles de chaque jour. Les arguments et les beaux discours ont fait place aux mots corrosifs et insultants : M. Dupont de l'Eure, l'homme le plus grave et le plus digne de France, harcelé, poussé à bout par le ton hautain et tranchant des défenseurs du pouvoir, a, dans un moment où le scandale de cette audace, de cette hautaineté débordait en paroles trop amères par la bouche du procureur-royal Persil, traité d'*insolent* M. Persil le procureur-royal. C'est à ce point qu'en sont les discussions; si les mots ne sont pas toujours aussi énergiques et flétrissants, ils n'en sont pas moins la représentation d'une pensée de haine profonde entre les partis, d'une haine couvée déjà trop long temps et qui n'attend que l'occasion d'éclater. La discussion à laquelle nous faisons allusion a été provoquée par une proposition de M. Viennet, tendant à réduire à la barre le rédacteur du journal la *Tribune*, pour la publication d'un article dans lequel il traite l'honorable chambre de *chambre prostituée, etc. etc.* Ainsi les partisans du système de juillet trouvent maintenant que les tribunaux sont trop lentement en besogne, ils veulent se charger d'administrer eux-mêmes, dans la chambre élective, la correction aux opinions réfractaires. Tant pis donc pour M. Persil, qui est l'un d'eux, s'il s'est attiré ce mot énergique lâché à l'indignation d'un honnête homme. Nous regrettons que les limites de notre journal ne nous permettent pas d'insérer les rapports de cette discussion tels qu'ils sont publiés dans les feuilles de Paris; néanmoins nous tâcherons d'en donner plus tard quelques extraits.

EXTERIEUR.

FRANCE.

PARIS, 10 avril.

Trois cents Polonais du dépot d'Avignon se sont échappés pour passer en Suisse, et de là en Allemagne. A l'époque de leur départ, on n'avait pas reçu encore à Avignon les journaux qui annonçaient les désordres de Francfort, et cependant on savait que le départ des réfugiés devait avoir lieu que pour aller prêter main forte aux révoltés Allemands. Ils ont donné pour motif l'insuffisance de la solde qui leur est accordée et les prétendues vexations qui, disaient-ils, rendent pénible pour eux l'hospitalité de la France. Cette nouvelle est arrivée hier par le télégraphe; on attend avec impatience des détails plus circonstanciés par le courrier. On sait déjà qu'une fermentation assez sérieuse se fait remarquer depuis quelque temps dans les principaux dépôts de Polonais, et notamment dans celui de Bergerac, où les cris de *vive la république* se sont fait entendre la semaine dernière à plusieurs reprises. Il ne saurait nullement surprenant d'apprendre plusieurs autres entreprises du genre de celle tentée par les réfugiés d'Avignon : car il est aujourd'hui incontestable que ce mouvement de Francfort était connu par avance en France, et qu'il devait être secondé, dans le cas où il aurait réussi, soit par une émeute à Paris ou à Lyon, soit par l'envoi de volontaires pour renforcer l'insurrection. La grande activité de nos sociétés populaires dans ces derniers temps, leurs fréquentes correspondances avec les sociétés secrètes des pays limitrophes se trouvent ainsi expliquées. Les bruits d'émeutes à Paris, à Lyon, à Marseille et ailleurs ne doivent plus surprendre. Il existait réellement un projet de mouvement et sur une assez vaste échelle, puisqu'il devait embrasser l'Espagne, l'Italie, la France, la Suisse, la Belgique et l'Allemagne. Heureusement que ce projet n'était que dans la tête de quelques jeunes fous, et que ce vaste échafaudage de révolutions s'est écroulé devant un peloton de soldats allemands.

(*Journal ministériel.*)

—On parle de sollicitations assez vives faites par un ambassadeur étranger pour obtenir une commutation de peine en faveur des prisonniers de Ham.

On assure que la réponse de M. de Broglie, auquel on s'était adressé, n'est pas de nature à engager le diplomate à renouveler cette demande.

—Plusieurs placards incendiaires ont été affichés la nuit dernière dans Paris et arrachés ce matin par la police.

(*Ibid.*)

PARIS, 9 avril.

Après s'être rendu chez M. le président du conseil, M. de Broglie est allée ce matin au château où les autres ministres ont été également convoqués.

On donne pour motif de cette réunion ministérielle une note remise hier soir au ministre des affaires étrangères, par M. Pozzo di Borgo, et qui ferait connaître la nécessité où se trouve la Russie de réclamer de la diète germanique la mise en état de disponibilité de son armée fédérative.

Aussitôt que connaissance a été donné de la teneur de cette note diplomatique, on assure que des ordres ont été transmis immédiatement au général Guilleminot, pour se rendre auprès de la diète et protester énergiquement, au nom de la France, contre toute résolution qui modifierait le *statu quo* de l'Allemagne.

La coïncidence de cette note avec les derniers troubles qui ont eu lieu à Francfort, a vivement mécontenté notre cabinet.

D'après ces données, que nous avons tout lieu de regarder comme fort exactes, nous aimons à penser que le ministère agira dans cette affaire avec toute la vigueur nécessaire, et que cessera pour lui un nouveau motif d'intervenir activement dans les affaires du Levant.

Il est question en ce moment du prochain départ du lieutenant-général Bonnet, chargé d'une mission importante auprès du Pacha-d'Egypte.

Le caractère honorable de cet officier distingué et la fermeté bien connue de son esprit, nous semblent le rendre des plus propres à cette mission importante.

(*Journal ministériel.*)

PARIS, 8 avril.

On assure que le ministère français, informé des événemens de Francfort, a envoyé aussitôt dans les villes frontières de France l'ordre d'obliger les réfugiés allemands qui demeurent dans ces villes, de se rendre sans délai dans l'intérieur du territoire français. (*Const.*)

—Un journal parle d'un *memorandum* communiqué à quelques cours par le cabinet français et ayant pour objet d'exposer la conduite que la France a tenue dans les négociations relatives à la pacification de l'Orient. Il est déclaré, dit-on, dans cette pièce que la conduite de l'amiral Roussin a reçu l'approbation du gouvernement du roi, et elle se termine par le résumé suivant :

"Arrêter entre la Porte et le plus puissant de ses feudataires un conflit qui menaçait à la fois l'existence de l'empire ottoman et le système politique de l'Europe, tel a été constamment l'objet de la politique de l'Europe et des efforts de la France, dont les vues, à cet égard, se trouvent d'accord avec celles des autres puissances. En poursuivant le même but que la Russie, elle n'a différé d'opinion avec le cabinet de Pétersbourg que sur le choix des moyens à employer. A ces yeux, une médiation pacifique entre les belligérans était la voie la plus naturelle et la plus utile à suivre pour conjurer des périls imminens pour la Porte sans complaisance, par des dangers d'une autre nature, une situation déjà trop alarmante. Une intervention armée, telle que la Russie n'est proposé de l'exercer, ne semblait propre, au contraire, qu'à faire naître de nouveaux et graves embarras, pas la raison qu'elle ne pouvait se concilier avec le principe de l'indépendance de la Porte-Ottomane et avec les garanties qui s'y rattachent pour l'Europe. Sous ce rapport, la question, jusqu'alors circonscrite à un débat de famille entre la Porte et un de ses vasses, s'étendait à l'Europe et venait en affecter les intérêts. C'est sans le jugement qu'en a porté l'Angleterre, lorsqu'après le désastre de Kotahie et l'appréhension que la Porte avait faite des secours de la France, le cabinet de Londres a hâté le départ de son ambassadeur pour Constantinople, et qu'en envoyant un nouveau consul général à Alexandrie, il lui a prescrit de faire entendre à Méhémet Ali un langage analogue à celui que lui tenait déjà le consul français.

"Analogue! tel que les événemens eux-mêmes dans le cas d'imprimer à son attitude un caractère encore plus prononcé, le gouvernement du roi, fidèle au principe d'une politique prévoyante, en acceptant l'engagement qui vient d'être contracté en son nom vis-à-vis de la Porte-Ottomane, est déterminé à en poursuivre l'accomplissement; et si, contre son attente, des mesures plus énergiques devaient nécessairement être prises, la France ne reculerait pas devant les conséquences de la position qu'elle a prise."

(*Ibid.*)

—On écrit de Vienne, le 20 mars, que d'après les nouvelles de Constantinople du 11 la tranquillité régnait encore dans cette ville, mais qu'il régnait une fermentation dans les chaînes inférieures de la Turquie, et qu'on craignait pour la tranquillité si le sultan n'avait pas à son ordres des forces militaires sur lesquelles on pût compter. On parle de 15000 hommes de troupes turques dans la capitale et ses environs; mais le sultan est si mauvais et ils sont si désunis, qu'ils contribuent plutôt à augmenter qu'à apaiser les troubles. Il est vrai que la flotte russe, qui a reçu des renforts, mouillait sous le Bosphore ou du moins qu'elle ne s'éloignait assez pour ne pouvoir reparaître promptement devant le sultan et la ville. Indépendamment de ces renforts, elle se composait de quelques frégates, 6,000 hommes de troupes, quelques et 20 canons, deux divisions d'infanterie étaient dans les principautés, ne sont rapprochées du Danube afin d'être aux ordres de la Porte. Malgré tout cela, on ne voit pas comment le sultan sortira de sa position embarrassante.

D'après les nouvelles de Smyrne, il paraîtrait que cette ville n'a pas été occupée par les troupes égyptiennes, et que les mouvemens qui y ont eu lieu sont la suite des intrigues d'un certain Emin-Effendi qui, de concert avec quelques habitans de Smyrne et le gouverneur de Magnésie, voulait s'emparer du gouvernement de Smyrne; mais ces projets ont été déjoués par la fermeté des consuls d'Autriche, de Russie, de la Grande-Bretagne et de la France, qui, après la destitution du gouverneur turc, enlevèrent leurs pavillons et déclarèrent qu'ils ne les arboreraient de nouveau que lorsque les autorités instituées par le souverain légitime auraient été réintégrées dans l'exercice de leurs fonctions. Emin-Effendi a été obligé de prendre la fuite avec une centaine de ses partisans, et les autorités légales ont été rétablies dans la ville. Ibrahim-Pacha a déclaré qu'il était étranger à ce mouvement qui avait eu lieu contre sa volonté.

Des lettres particulières de Constantinople annoncent que le sultan, placé entre les menaces de l'amiral Roussin et les secours effectifs qu'il a obtenus de la Russie et qui sont toujours à sa disposition, l'amiral russe ne voulant pas quitter le Bosphore, ne cherche qu'à gagner du temps pour amuser la France et l'Angleterre, afin de se jeter entièrement entre les bras de la Russie. Il disait dernièrement à son favori Achmet-Pacha : " Je n'ai pas oublié Navarin, et je me ressouviens très-bien de la conduite de mes *deux fidèles alliés*, la France et l'Angleterre. J'aime encore mieux chercher mon avantage auprès de mon ennemi naturel, que de me réunir aux autres pour ma perte. " On craint pour le repos de la capitale si le sultan ne cède pas à la France et à l'Angleterre, parce qu'elles sont soutenues par le peuple, qui regrette vivement que le général Guilleminot ne soit pas resté à Constantinople. L'amiral Roussin se conduit avec fermeté et il fait cause commune avec l'Angleterre, le vieux séraskier, le kiajabey, le reis-effendi et le peuple, contre le sultan, le nouveau ministère; mais, pour la première fois, il a éprouvé de la résistance.

(*Gaz. Univ. de Cassel.*)

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

(Extraits des journaux allemands.)

On écrit de Darmstadt, 5 avril :

"Sitôt que la nouvelle de l'horrible attentat qui a eu lieu à Francfort est parvenue ici, on a pris aux portes de la ville les mesures nécessaires pour s'emparer des perturbateurs fuyards. On est parvenu hier à arrêter le docteur Neuhof, de Francfort, et quatre étudians suspects. L'un de ces derniers, que l'on dit être le nommé Rocheu, de Brunswick, a cherché à s'échapper des mains de la police. Ne pouvant y parvenir, il a essayé de se faire sauter la cervelle d'un coup de pistolet, mais n'ayant été que blessé, il a tenté de terminer ses jours en s'ouvrant les veines; cette dernière opération ne lui a pas mieux réussi que la première. Ce malheureux jeune homme, quoique très-grièvement blessé, ne l'est point mortellement; il a été transporté à l'hôpital.

"Le docteur Neuhof, que l'on avait fait conduire à Francfort, sous l'escorte d'un agent de police, est parvenu à s'évader dans la ville même. L'agent, homme d'un certain âge, désespéré de sa malencontreuse aventure, s'est jeté dans le grand étang, situé près de notre ville; on est parvenu à l'en retirer encore vivant.

"La plus grande tranquillité règne ici."

(*Journal de Francfort.*)

—Le *Mercure de Souabe* dit ce qui suit de la même ville:

Par suite des événemens de Francfort, quatre estafettes sont arrivées ici de bonne heure aujourd'hui. Aussitôt les postes ont été doublées; on a demandé à tous les étrangers l'exhibition de leurs passeports. Un avocat de Francfort, arrivé ici en chaise de poste, a été arrêté, et est encore détenu, quoiqu'il ait invoqué le témoignage d'un procureur qui le connaît. Des habitans de Laudenwald ont été obligés de montrer leurs passeports.

—On lit dans le journal allemand de Francfort:

"Nous extrayons d'une lettre particulière, écrite de Mayence en date d'hier, les nouvelles suivantes :

"Nous avons eu plus tôt que vous connaissance de l'émeute qui a eu lieu dans votre ville, car déjà à six heures du soir les autorités militaires étaient instruites qu'à neuf heures elle aurait lieu. Tout déjà s'était préparé à marcher; hommes, fusils, canons, n'attendaient que le moment de repousser l'attaque, si elle avait eu lieu; mais heureusement que ces préparatifs sont devenus inutiles. Cependant, quoique nous ayons été ici très-effrayés, nous étions loin de présumer que des rixes sanglantes se commettraient chez vous, et qu'elles avaient eu le triste résultat que nous en ont appris les journaux de ce matin."

—On compte parmi les blessés de l'événement du 3 avril beaucoup de citoyens paisibles qui ont reçu des coups de fusil des factieux. La ville est toujours dans la consternation. On a trouvé un paquet de cartouches sur la route, entre la ville et le village de Manheim. Les factieux avaient amené des voitures pour faire enlever les blessés. L'instruction commencée contre les auteurs des désordres continue toujours. Aujourd'hui, de bonne heure, M. Henkelmann, qui était détenu pour délits politiques, et auquel les factieux avaient rendu la liberté, est mort des suites de ses blessures; on avait tiré sur lui parce qu'on l'avait pris pour le garde de la prison.

(*Gazette du Rhin et du Mein.*)

(Correspondance particulière du *Constitutionnel.*)

FRANCFORT, 6 avril.

On vient d'amener ici, sous une escorte militaire, douze jeunes gens arrêtés à Darmstadt, ville située à six lieues de Francfort. On ne sait encore si des troubles ont eu lieu dans cette ville, ou si ces personnes, toutes bien mises, et, à ce qu'on assure, de familles très riches, sont accusées d'avoir participé aux événemens du 3 avril. Les arrestations continuent également dans Francfort; mais il paraît que jusqu'à présent on n'a eu de saisir d'aucun des étudians qui combattaient près la grand'garde et celle des constables.

Les esprits sont plus agités qu'hier, et les classes élevées aussi sont très-mécontentes; elles reprochent au bourgmestre l'insouciance avec laquelle il s'est abstenu de toute disposition pour prévenir les troubles. D'autres croient toujours que l'autorité a favorisé l'émeute, et cette dernière version acquiert presque probabilité lorsqu'on se rappelle que la garnison de Mayence était prévenue.

—La *Gazette* semi-officielle de Stuttgardt contient une lettre de Francfort du 4 avril, dans laquelle on remarque le passage suivant :

"Les étudians étrangers, qui ont participé à l'entreprise, portaient comme symbole des écharpes jaune, rouge et noir; plusieurs d'entre eux n'ont pas reparu après le tumulte dans leurs hôtels où ils ont laissé des effets."

Un journal de Francfort, renchérissant sur les assertions hasardées de la feuille de Stuttgardt, voudrait insinuer que la France a fait l'émeute de Francfort. Il parle d'écharpes tricolores, dit que le commandement en français a été suivi par les chefs de la révolte.

Les feuilles censurées d'Allemagne voudraient surtout insinuer, d'abord que le caractère de l'insurrection n'était pas national, ensuite qu'elle a été souillée par une tentative de pillage. Les correspondances indépendantes prouvent l'entière fausseté de ces deux assertions, et la comparaison des feuilles ministérielles d'Allemagne suffirait au besoin pour les réfuter. Les écharpes étaient tricolores? en effet, mais c'étaient les trois couleurs d'Allemagne, celles qui ont paru dans l'association de la Burchenschaft, et à Hambach, ces couleurs sont le symbole de l'union et de la liberté allemandes. En ce qui regarde le pillage, ce n'est qu'en rougissant que le correspondant de la *Gazette de Stuttgardt* a écrit ce reproche, puisque la feuille de la diète elle-même, la *Gazette des Postes*, convient qu'aucune propriété n'a été violée.

Au reste, les mesures prises à l'hôtel de la diète semblent être une nouvelle preuve que cette assemblée était d'avance avertie, peut-être même qu'elle était impliquée dans l'insurrection, car c'est bien d'une insurrection qu'il s'agit; la *Gazette de Stuttgardt* elle-même, dans la lettre où elle fait commencer le *tumulte* par des mauvais sujets seulement, s'égare un instant; elle parle d'insurrection de ville et de tocsin sonné à la campagne.

Selon un bruit généralement répandu, et qui semble venir de l'ambassade autrichienne, cinq cents soldats de la garnison de Mayence entreraient dès ce soir à Francfort.

7 heures du soir.

De nouveaux troubles éclatent à l'instant même. Un jeune homme, insulté par les postes militaires de la grand'garde, a riposté; cinq soldats l'ont terrassé, l'ont mutilé; le peuple accourt, on crie vengeance; cela peut devenir sérieux.

On dit toujours que les Autrichiens entreront. On aurait retenu les Prussiens à Mayence, parce que ceux-ci sont encore plus détestés à Francfort que les Autrichiens. Il fallait d'ailleurs une garnison à Mayence pour défendre la forteresse, et pour aider au besoin le duc de Nassau.

—Les nouvelles de Constantinople, du 11 mars, portent ce qui suit :

"Ibrahim-Pacha n'a point quitté ses cantonnemens près de Kestaia. Il paraît qu'il veut se borner à laisser agir son influence morale sur les populations de l'Asie-Mineure, et réserver l'usage des armes pour un autre temps. Du reste, ce système pourrait causer autant de tort à la Porte ottomane, et la frapper au cœur d'une manière aussi sensible que la perte d'une bataille, parce que son impuissance est maintenant connue. Il est peut-être fort indifférent, en définitive, que les Egyptiens aient eu n'aient pas pris possession de Smyrne, pourvu qu'à la nouvelle de leur approche, l'autorité de la Porte ottomane ne cesse d'être respectée, et que l'administration soit livrée sans la moindre résistance, à un homme dévoué à l'ennemi. Ibrahim dit, à ce propos, qu'il n'a pas autant part à cet événement, mais on est convaincu du contraire, et l'on dit qu'il a expressément été invité par une députation des habitans de Smyrne à se rendre en personne dans cette ville.

"Cette députation serait infailliblement partie pour le quartier-général d'Ibrahim, si les consuls étrangers n'avaient formellement déclaré qu'ils suspendraient leurs fonctions dès le che[illegible] et Emin-Effendi serait [illegible] de Smyrne si le contre-amiral français Hugon n'était arrivé à l'improviste de l'Archipel à Smyrne, et n'avait énergiquement demandé et obtenu la réintégration des autorités turques. Sur la demande de l'ambassadeur français, l'amiral Roussin, l'amiral Hugon restera dans le port de Smyrne avec deux vaisseaux de guerre, attendu que cette mesure paraît nécessaire pour la tranquillité de la ville et la sécurité des négocians étrangers. On dit que des vaisseaux anglais se rendront aussi dans le port de Smyrne. En même temps le bruit s'est répandu qu'une escadre anglo-française paraîtrait prochainement près des Dardanelles, et y resterait jusqu'à ce qu'un arrangement définitif ait été conclu entre le sultan et Méhémet, et que la Porte ottomane ait déclaré n'avoir plus besoin d'aucun secours étranger. La flotte russe, qui a récemment obtenu quelques renforts, est toujours à l'ancre près de Bujukdéré: Le sultan a même récemment exprimé le désir que M. de Butteniefl la retint. Il a dernièrement invité l'ambassadeur anglais à envoyer au quartier-général d'Ibrahim-Pacha un courrier pour lui annoncer qu'il devait suspendre ses mouvemens jusqu'à la réception d'une réponse de Méhémet aux propositions de paix de l'amiral Roussin. L'ambassadeur a répondu à ce désir. On ne connaît pas encore la réponse d'Ibrahim. On attend incessamment lord Ponsonby en qualité d'ambassadeur anglais."

(*Gazette d'Augsbourg.*)

HOLLANDE.

LA HAYE, 6 avril.

Les conseils des ministres qui depuis trois ou quatre jours ont lieu au palais, et qui sont présidés par le roi, ont eu pour résultat l'envoi des dépêches pour Londres qui a été fait hier à bord du paquebot anglais. C'est un chef de bureau des affaires étrangères qui a été expédié à Londres. Des instructions très-précises sont définitivement envoyées à M. Dedel, et je crois ne pas vous induire en erreur en vous annonçant que ces dépêches sont à peu près neutres, et qu'en conséquence elles n'influeront en rien pour la solution de nos différens. Deux notes ont été expédiées hier à M. Dedel : la première demande, avant tout, l'élargissement des prisonniers de Saint-Omer, et la seconde, quoique rédigée par M. Welstock, est beaucoup plus conciliatrice que ne l'ont été toutes les précédentes. Notre ministre des affaires étrangères a perdu, quoiqu'au grand regret de la majorité de la nation, un peu de son influence, et comme la classe marchande est dans toutes les nations à peu près la même, elle réclame avec instance la solution d'une question qui tient en suspend toutes les expéditions commerciales.

On remarque depuis deux jours que les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont de fréquentes entrevues. Hier, l'ambassadeur d'Angleterre a travaillé pendant une heure et demie chez celui de France, et des dépêches ont été envoyées par le premier à Londres.

Le prince d'Orange est attendu dans deux ou trois jours à La Haye. Un envoi de munitions et de vivres a été fait hier de notre ville au fort Lillo.

On attend avec la plus vive impatience des nouvelles de Saint-Pétersbourg. La fraction guerrière de notre cabinet fonde ses espérances sur les affaires d'Orient pour l'accomplissement de leur système.

ESPAGNE.

MADRID, 1er. avril.

Notre capitale continue à jouir de la tranquillité, mais on peut dire qu'elle n'est qu'apparente. Depuis le changement de ministère le mécontentement est à son comble. Au lieu de faire disparaître autant qu'il est en son pouvoir le mécontentement, le ministère cherche au contraire à l'exciter davantage et l'acte qui bannit de Madrid tous les *émigrés* qui dépendent du gouvernement est encore venu combler la mesure. On a signifié à ces infortunés l'ordre positif de quitter Madrid dans un délai de 48 heures, et malgré les vives sollicitations de la reine ainsi que des ambassadeurs de France et d'Angleterre, le projet a été mis à exécution sans aucun accomplissement. Déjà dans la journée d'hier environ une douzaine de ces infortunés ont été forcés de quitter Madrid pour se rendre à Valladolid. On leur a délivré à cet effet une feuille de route et l'on assure que quelques-uns d'entre eux seront conduits de brigade en brigade jusqu'à leur destination.

On s'occupe dans ce moment d'un nouveau changement dans la plupart des capitaines-généraux des provinces. Cette mesure a encore été demandée avec instance par M. Zea, Bermudez, et le roi qui a placé une entière confiance dans ce ministre a acquiescé à cette demande.

M. Zea a obtenu cette mesure en prétendant que les émeutes, qui, depuis quelques temps, éclataient dans les différentes provinces, provenaient de l'excès de liberté que les autorités accordaient à leurs subordonnés et des mesures vexatoires que ces capitaines-généraux faisaient subir aux volontaires royalistes en les désarmant.

Aussi, est-il déjà question de rendre les armes à ces volontaires ainsi que tous leurs honneurs. Ces mesures arbitraires prouvent jusqu'à l'évidence que le but de M. Zea n'est autre que de continuer l'affreux système de l'ex-ministre Calomarde. Déjà, la *Gazette de Madrid* du 2 de ce mois consacre près de deux colonnes à prouver que les journaux français ont été mal informés lorsqu'ils ont annoncé qu'une prochaine convocation des *cortès* allait avoir lieu en Espagne. Le but de l'article du journal officiel de Madrid est de prouver que, pour reconnaître la loi qui permet la succession des femmes à la couronne, il n'est pas besoin de convoquer une représentation nationale, attendu que cette loi est reconnue par tous les loyaux Espagnols.

SARRAGOSE, 3 avril.

Les scènes désagréables dont notre ville a été le théâtre, il y a deux jours, se sont fort heureusement terminées, mais il n'en est pas ainsi dans le reste de la province. Notre capitaine général a reçu ce matin une estafette du commandant militaire de Daroca qui lui annonce qu'il a été forcé d'avoir recours à une partie de la population de son arrondissement pour réprimer un soulèvement des volontaires royalistes qui s'est spontanément formé aux cris de *vive don Carlos*. L'affaire a été assez chaude, des coups de fusil ont été échangés et il y a eu trois officiers restés morts sur la place et quelques soldats assez grièvement blessés. Il termine sa dépêche par demander un renfort de troupes. Un bataillon de ligne et un escadron de cavalerie doivent partir ce soir de Sarragose pour aller à la poursuite de rebelles.

Notre ville est tranquille et le désarmement des volontaires royalistes continue sans bruit : il est probable qu'il en sera de même des rebelles de Daroca.

Commercial.

Marchés du Hâvre, du 3 au 13 avril.

Ventes du 9—38 balles coton Louisiane, 1f 16; 22 dito 1f 16; 89 dito 1f 1; 30 dito 1f 1—total, 179 balles.

Ventes du 10.—50 balles Louisiane, 1f 22 c.; 92 do. do. 29½ c.; 29 do. do. 1f 12 c.; 20 do. do. 1f 16 c.; 30 do. Géorgie C. S. 1f 01 c.; 25 do. do. 1f 02½ c.; 32 do. do. 1f 04 c.—Total, 276.

Ventes du 11—2140 balles, dont 1340 des Etats-Unis.

Ventes du 12—1500 balles des Etats-Unis—le tout à une avance de 1 à 2 fr. pour les bonnes qualités.

(*Communiqué.*)

Lundi 27 mai, à 4 heures de l'après-midi, est mort, à l'âge de 61 ans, après une longue et douloureuse maladie, M. François Douve. Il laisse après lui, une famille nombreuse, qui pleurera long-temps sa perte.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Cecile, Aagaud, Nantes, J Mages.
Brick Clemente, Martinez, Havane, W Tufts & co.
Goël. Empress, Thompson, Vera-Cruz, Capit.
Goël. Halcyon, Vignié, Tampico, S. Cucullu.
Goël. W A Tyson, Paloma, Aranzas, A Baron.

ARRIVES.

Bateau de remorque Poor Boy, des passes, avec l'Olympia; il n'y avait de sous goelette en vue.
Navire Olympia, Laffin, de Boston.
Goelette Sta. Cruz, Hawley, de Tabasco.
Goelette Bonita, [illegible], de Tampico, sur lest; partie le 19 mai—la *Zembla* était en déchargement.
Bateau à vapeur Lancaster, Hinkle, de St Martinville.
Bateau à vapeur Lady Franklin, Shrewsbery, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Tippecanoe, Fullerton, de Cincinnati.

MEMORANDA.

Le navire George Gardner, parti de ce port, est arrivé au Hâvre le 10 avril.

Le navire Salem, Destebecho, pour ce port devait partir du Hâvre le 15 avril.

MAIRIE DE LA VILLE D'ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5,50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi) 45 onces de pain pour un escalin. 1 juin.

R. M. GAINES, *AVOCAT*, Natchez, Mississipi. 1 juin—1m.

TRAITES sur Paris, à vendre par
1er juin FR. PERRET, 59, rue Toulouse.

LE soussigné étant sur son départ, laisse sa procuration à son frère P. O. Sorbé, qui le représentera durant son absence.
1er juin P. E. SORBE.

AVIS.—La maison P. E. & O. Sorbé est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour, par cause du départ de M. P. E. Sorbé. P. O. Sorbé est chargé de la liquidation des affaires de cette société.
1er juin P. E. & O. SORBE.

LE soussigné ayant donné [illegible] à Frédéric Jordy, continuera le même genre d'affaires en son nom seul.
1er juin P. O. SORBE.

[illegible] & Co. vendre Nott.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Wm Grimes, juge [illegible] de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 2 juillet, à midi, à la Bourse, un lot de Terre situé dans la [illegible], entre celles de Tchoupitoulas et de la Nouvelle-Orléans, faubourg Lacourse, ayant 63 pieds de face sur [illegible] de profondeur, avec les améliorations [illegible] dessus.
1er juin [illegible] NOY, marshal

EN débarquement, 90 barils [illegible] macchiati, 19 do. graines de lin, et à vendre par les soussignés.
31 mai H. [illegible] & FRERE.

Amusements.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 2 *Mai* 1833.
La première représentation de
LE MAITRE DE FORGES,
Comédie-vaudeville en 3 actes de MM. Dumersan, Gabriel et Brazier.
La spectacle commencera par
LES FOLIES AMOUREUSES,
Opéra comique en deux actes

COSMORAMA.

Rue Royale, près de la pharmacie de M. Forestier.
TEMPLE D'ILLUSION OU COSMORAMA VOYAGEUR.

Exposé pour la dernière fois.—Paris, Londres, St. Pétersbourg, l'incendie de Moscou en 1812, la colonne de la place Vendôme à Paris, une grande éruption du mont Vésuve, un régiment de chasseurs passant la revue sur les Esplanades de Carcassonne, la place du Carrousel et le château des Tuileries à Paris, Marseille, Montauban, le Hâvre de Grâce et Toulouse.

Le Cosmorama est ouvert tous les jours, depuis 6 heures du soir jusqu'à 10. Les jours où le soleil paraît, et qu'il fait beau, il est visible toute la journée, depuis 10 heures du matin jusqu'au soir, l'entrée 4 escalins. 20 mai—1m

ESCLAVE A LA GEOLE.—Il a été conduit à la geole de Donaldson, le 4 mai, un nègre nommé TOM, tout jeunâtre, âgé de 30 à 35 ans, taille de cinq pieds neuf pouces, bien fait, ayant le grand doigt de la main droite estropié; il parle anglais et français, et dit appartenir à M. Félix Garcie, de la paroisse St. Jean-Baptiste. Le propriétaire est requis de se conformer à la loi, et de réclamer son esclave.
1er juin—4,1pa JAMES TALBERT, *geoller.*

ESCLAVE A LA GEOLE.—Il a été conduit à la geole de Donaldson, le 4 mai, une mulatresse nommée MARY, âgée d'environ 20 ans, d'une moyenne taille, parlant anglais et français, et disant appartenir à M. Félix Garcie, de la paroisse St. Jean-Baptiste. Le propriétaire est requis de se conformer à la loi, et de réclamer son esclave.
1er juin—4,1pa JAMES TALBERT, *geoller.*

COUR DES PREUVES—Attendu que Samuel Lock a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu George Rollins, décédé intestat; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
1er juin W. F. C. DUPLESSIS, *régister*

COUR DES PREUVES—*Vente par le régister des Testamens.*—Jeudi, 13 juin 1833, à dix heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feue Marie Gervais, veuve Jacques Larcheveque dit Larche, rue St. Louis, entre les rues Dauphine et Bourgogne, une quantité considérable de marchandises sèches, meubles et meublans, et autres effets, appartenant à la succession de la défunte.

Conditions : Toute somme de $100 et au dessous payable comptant et toute somme au dessus de $100 payable à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour,
1er juin W. F. C. DUPLESSIS. rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que Pierre Authemant a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph G. Authemant, décédé abintestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
30 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que John Armstrong a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Hyman Harty—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
30 mai W. F. C. DUPLESSIS, register

TIRAILLEURS LOUISIANAIS,

ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 2 juin, à 5 heures du matin, armement complet, tenue d'été. Le rendez-vous est chez le fourrier Bot.

Par ordre de capitaine.
31 mai C. JAQUET, sergent-major.

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du brick Vénus de Marseille,
5,000 sangsues de choix,
115 onces essence de rose du Levant;
50 do. do. do. Neroly pure;
20 do. huile de Bergamote do.
25 do. do. de Limon.
31 mai H. BONNABEL & FRERE.

UN ingénieur civil qui a exercé pendant dix ans son état en Europe, a l'honneur d'offrir ses services au public, il fera immédiatement, à des prix modérés, toute espèce de dessins qui lui seront demandés, plans d'habitations, de terrains, de maisons, d'usines et fabriques en tout genre; telles que briqueterie et boulangerie mécanique, huileries de graines de coton, usines à gaz &c., dessins de toute espèce de machines, machines hydrauliques pour desséchement de marais, on distribution d'eau dans les villes, suivant les améliorations les plus nouvelles; machines à pétrir la pâte et la terre, à mouler les briques, à battre les pilotis par la vapeur, &c. &c.

Il fera pour M. les entrepreneurs de maisons, à des prix très-modérés, les plans, cubages, et devis, qu'ils voudront lui confier.

S'adresser à M. Marsac, à la Bourse de Hewlett, rue St. Louis, No. 46, au premier. 31 mai—6

LE soussigné offre à vendre à des conditions [illegible] les articles suivans, en débarquement du brick Venus, de Marseille :
100 caisses Liqueurs superfines :
30 " Absinthe de Neuchâtel,
100 " Eau-de-Fleurs d'Orangers;
35 " Corbeilles Figues.
F. H. PETITT[illegible]
27 mai encoignure Chartres et T[illegible]

LA soussignée prévient le public ne pas prêter à aucun compte qui pourrait être présenté par [illegible] Beachanan, pour le compte de Mr. W. H. Taylor, vu qu'il n'en a aucune autorisation. EUGENIE TAYLOR.
27 mai—f rue St. Louis, No. [illegible]

COUR DES PREUVES.—*Paroisse Jefferson.*—Succession de feu Cyrille Arnault.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession [illegible] rille Arnault et à toutes autres personnes [illegible] concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles les comptes rendus par [illegible] teur testamentaire du défunt, [illegible] et le dit exécuteur déchargé de son [illegible].

Par ordre de la cour